



Commission Régionale Féminine

SAISON 2026 / 2027

PROCÈS-VERBAL N°6

Réunion du mardi 29 septembre 2026

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE DE FRANCE FEMININE – SAISON 2026-2027
--

Tour n°3 : Samedi 03 octobre 2026.

79694098 BAGNEUX COM 1 / SENART MOISSY 1 du 03/10/2026.

La Commission prend connaissance des courriels de BAGNEUX COM et du District des Hauts de Seine de Football.

Cette équipe ayant été sanctionné de (DEUX) matchs de suspension de terrain dont 1 (UN) avec sursis par la Commission Départementale de Discipline du 30/06/2026, la Commission invite le club à transmettre pour ce vendredi 02/10/2026 – 12h00 le nom du terrain de repli.

A défaut, le match sera inversé sur les installations de SENART MOISSY (18h00 stade Raban).

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ

Régional 2

PARIS 15 AC – 551508

L'éclairage du stade Rigoulot n'étant plus classé ; la Commission fixe le coup d'envoi des rencontres à domicile à 15h00.

PARIS UNIVERSITE CLUB – 500025.

L'éclairage du stade Dalmasso n'étant plus classé : la Commission fixe le coup d'envoi des rencontres à domicile à 15h00 (à compter du 10/10/2026).

Elle invite le club à faire les ajustements nécessaires pour son équipe U14 R3.

Régional 3**Poule B****55720202 CS ROSNY FOOTBALL 1 / AULNAY FC 1 du 26/09/2026.**

La Commission,

Pris connaissance de la FMI et du rapport de l'Arbitre Officiel,

Considérant que la rencontre a été arrêtée à la 66^{ème} minute de jeu en raison d'un nombre de joueuses insuffisant pour l'équipe d'AULNAY FC,

Considérant que le score du match était de 5-1 en faveur du CS ROSNY FOOTBALL au moment de l'arrêt du match,

Considérant les dispositions de l'article 40.1 du RSG de la LPIFF,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à AULNAY FC (-1pt ; 0 but), CS ROSNY FOOTBALL (3pts ; 5 buts).

Seniors Féminines – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF :

1^{er} rappel :

Régional 3 – poule B 55700417 SURESNES JS 1 / PUC 2 du 26/09/2026.

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F

Régional 2**Poule A****55701011 VGA ST MAUR FF 2 / VAUX LA ROCHETTE 1 du 26/09/2026.**

Forfait non avisé de VAUX LA ROCHETTE (mail hors délai).

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F

Régional 2**Poule A****55701629 PARIS SO CŒUR 1 / EFSSM 1 du 17/10/2026.**

Suite à l'indisponibilité du stade Gabriel Voisin ; la Commission reste en attente du terrain de repli proposé par le club de PARIS SO CŒUR.